

CIRCULAIRE DE RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

À CONSERVER PAR LES FAMILLES DURANT TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Le 12 juillet 2017

La rentrée de septembre 2017 marquera un point important de la vie des établissements qui forment l'Institution Notre Dame d'Espérance. Ainsi des changements interviennent au niveau de la direction. Mme Annick Redon prend sa retraite et sera remplacée par M. Fabrice Genin à la direction de l'Institution et du collège. Au niveau de l'école Saint André, une nouvelle directrice arrive en la personne de Blandine Merley. M. Dugaret conservera la direction des écoles Alix le Clerc et du Sacré Cœur. Notre ensemble scolaire scolarisera 950 élèves dont 565 élèves dans les écoles et 385 au collège. Vous trouverez dans cette circulaire les informations relatives à la rentrée 2017 qui permettront à chacun de prendre les dispositions nécessaires pour un bon suivi scolaire des enfants et des jeunes que vous nous avez confiés. Vous trouverez aussi les modifications de l'équipe pédagogique, suite à des mutations d'enseignants.

Au sein de la communauté éducative heureuse d'accueillir les jeunes dans l'établissement, nous aurons à cœur de faire vivre et d'exprimer l'engagement catholique qui est le nôtre. Nous veillerons à maintenir un climat de confiance et de respect mutuel favorable à l'épanouissement de chacun.

Que ce temps de vacances permette à tous de se ressourcer, et de profiter pleinement des joies de l'été, pour pouvoir aborder la rentrée dans les meilleures conditions.

Bonnes vacances à tous, et au plaisir de vous rencontrer au cours de la prochaine année scolaire.

*Fabrice GENIN
Chef d'établissement coordinateur*

*Blandine MERLEY
Chef d'établissement 1^{er} degré*

*François DUGARET
Chef d'établissement 1^{er} degré*

ACCUEIL DES PARENTS POUR RETIRER LES COLIS DE FOURNITURES ET LES MANUELS SCOLAIRES AU COLLEGE

Collège Notre Dame	Judi 31 août de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30
Ecole Alix le Clerc	Judi 31 août de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30
Ecole Saint André	Vendredi 1er septembre de 14 h 00 à 17 h 00
Ecole du Sacré Cœur	Les colis seront donnés aux élèves le jour de la rentrée.

SOMMAIRE

- p. 3-4 Organigramme et informations générales
- p. 5 Pastorale dans les écoles et au collège
- p. 6-7 Ecoles : Informations la rentrée, les horaires, les réunions de parents
- p. 8-9 Restauration à l'école, au collège et garderie/étude (**coupon à rendre le jour de la rentrée**)
- p. 10 Collège : Retrait des manuels, des colis de fournitures et rentrée des collégiens
- p. 11-12 Collège : Calendrier de l'année et des réunions
- p. 13-14 Collège : Informations pratiques
- p. 15 Annexe 1 : Suggestions de lecture pour préparer l'année scolaire
- p. 16 Annexe 2 : Certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'EPS

ASSEMBLEE GENERALE DES APEL

ECOLE ALIX LE CLERC ET COLLEGE NOTRE DAME : VENDREDI 6 OCTOBRE 2017 A 19 H

ECOLE DU SACRE CŒUR : date fixée à la rentrée

ECOLE SAINT ANDRE : date fixée à la rentrée

Réunion de présentation des activités de l'APEL suivie d'un apéritif convivial

ORGANIGRAMME

Fabrice GENIN *Chef d'établissement coordinateur, directeur du collège*

Blandine MERLEY *Chef d'établissement de l'école Saint André*

François DUGARET *Chef d'établissement des écoles du Sacré Cœur et Alix Le Clerc*

Emmanuelle TERRY
Coordinatrice de la pastorale écoles et collège

Véronique GARCIN
Comptable

Elisabeth LEFEBVRE-COMBELLES
Secrétaire

Amar MOUHLI
Intendant

ECOLE ALIX LE CLERC	ECOLE DU SACRE COEUR
Audrey BOUTHIN (TPS/PS)	Elodie LEGAT (TPS/PS)
Béatrice GIRANDON (MS)	Fabienne MAURIN et Valérie BOURRAIN (MS)
Sylvie THIOILLIERE (GS)	Isabelle GENTIAL (GS)
Christelle CROZET (CP)	Nathalie LEPIN (CP)
Anne-Marie DOITRAND (CE1)	Mélanie PERRIN et Valérie BOURRAIN (CE1)
Valérie BASTIE (CE1/CE2)	Naoelle CESARO (CE2)
Thierry VRAY (CE2/CM1)	Marie-Hélène SOUVETON (CM1)
Noëlla VOLLE (CM1/CM2)	Murielle DUMOULIN (CM2)
Yvan ESCOT (CM2)	
ECOLE SAINT ANDRE	
Virginie MENDEZ (TPS/PS/MS)	
Sabrina CROS (MS/GS)	
Geneviève DIAZ (CP)	
Blandine MERLEY (CE1/CE2)	
Claire VIAL (CM1/CM2)	

COLLEGE NOTRE DAME

PROFESSEURS PRINCIPAUX	PROFESSEURS PRINCIPAUX	CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ORIENTATION
Florence ROLHION, <i>Professeur principal de 6^{ème} azur</i>	Anne Di LUZIO <i>Professeur principal de 4^{ème} beige</i>	Martine PORTEFAIX <i>Professeur documentaliste</i>
Florence ROLHION, <i>Professeur principal de 6^{ème} opale</i>	Anne Laure BRAMENE <i>Professeur principal de 4^{ème} fuchsia</i>	Isabelle MATHONAT <i>Documentaliste</i>
Angélique SEYCHAL, <i>Professeur principal de 6^{ème} jaune</i>	Mathias FAURE <i>Professeur principal de 4^{ème} vert</i>	
Cécile JACQUEMIN <i>Professeur principal de 6^{ème} rouge</i>	Benjamin GOUTTE <i>Professeur principal de 3^{ème} magenta</i>	RESPONSABLE VIE SCOLAIRE
Olivier CHAMBON, <i>Professeur principal de 5^{ème} bleu</i>	Françoise FAURE, <i>Professeur principal de 3^{ème} orange</i>	Loïc CHATAGNERET <i>Conseiller Principal d'Education</i>
Gauthier MBAPPE <i>Professeur principal 5^{ème} indigo</i>	Anne-Laure BRAUN <i>Professeur principal de 3^{ème} violet</i>	
Denis VALOUR, <i>Professeur principal de 5^{ème} mauve</i>		
Sandra GRAFFENBERGER, <i>Professeur principal de 5^{ème} ocre</i>		

INFORMATIONS

DEPARTS / ARRIVEES D'ENSEIGNANTS

► **A l'école, départ de :**

Sophie SURREL (école Alix le Clerc) : fin de suppléance

Karine DU GARDIN (école Alix le Clerc) : mutation

Karine BERTHOLET (école Saint André) : mutation

arrivée de :

Thierry VRAY (école Alix le Clerc)

Blandine MERLEY (école Saint André)

► **Au collège, départ de :**

Christophe ROZAND, professeur d'E.P.S. : fin de suppléance

Mary BEGON, professeur de lettres : mutation

arrivée de :

Anne-Laure BRAMENE, professeur de lettres

Gauthier MBAPPE, professeur de lettres

Emeline PILON, professeur d'anglais

Lydie POMPON-HERE, professeur de S.V.T.

Christophe PERRIN, professeur de technologie

Victor DEFOUR, professeur d'EPS

PASTORALE
DANS LES ECOLES ET AU COLLEGE

L'Institution Notre Dame d'Espérance, établissement catholique d'enseignement sous Tutelle des Sœurs de Notre Dame, permet à des jeunes de vivre dans un climat inspiré de l'Évangile, où la Foi en Jésus-Christ est annoncée, réfléchie et célébrée dans le respect des consciences.

Le projet pastoral, dont sont garants les chefs d'établissement, vise à révéler à chacun sa dimension spirituelle en permettant à tous d'acquérir une culture religieuse, et ainsi de réfléchir au sens de l'Homme, de la vie et de l'Histoire.

La mise en place de ce projet pastoral implique la participation d'une équipe d'animation composée d'enseignants et de parents volontaires prêts à s'engager pour faire vivre dans l'établissement l'Esprit de Dieu, être des témoins du Christ.

**LES INFORMATIONS POUR L'EVEIL A LA FOI, LA CULTURE CHRETIENNE ET LA
CATECHESE SERONT DONNEES LORS DES REUNIONS DE CLASSE**

CELEBRATION DE RENTREE

**POUR TOUS LES ELEVES
DES ECOLES, DU COLLEGE ET LEUR FAMILLE**

LE VENDREDI 29 SEPTEMBRE A 16 h 45

Salle Alix le Clerc sur le site de Bel Air 16, rue Jean-François Révollier

ECOLE MATERNELLES ET PRIMAIRES

Informations concernant la rentrée

La rentrée scolaire aura lieu **le lundi 4 septembre 2017** à :

- **Ecole du Sacré Cœur** à 8 h 15 (primaires) 8 h 30 (maternelle MS et GS) 9 h 00 (maternelle PS)
- **Ecole Alix le Clerc** à 8 h 45
- **Ecole Saint André** à 9 h 15

Les élèves inscrits en Très Petite Section **nés en 2015**, rentrent seulement le **lundi 11 septembre 2017** à **8 h 30** de façon à leur réserver un accueil plus individualisé.

Pour les nouveaux élèves qui étaient scolarisés dans un autre établissement durant l'année scolaire 2016-2017, merci de nous faire parvenir le plus rapidement possible le certificat de radiation de la dernière école fréquentée, et au plus tard le jour de la rentrée.

* *
*

Horaires de l'école

Classes maternelles et primaires

► **Matin :**

- ◆ accueil à partir de **8 h 20** jusqu'à **8 h 30** lundi, mardi, jeudi et vendredi
- ◆ sortie à **11 h 30** lundi, mardi, jeudi, vendredi

► **Après-midi :**

- ◆ accueil à partir de **13 h 20** jusqu'à **13 h 30** lundi, mardi, jeudi et vendredi
- ◆ sortie : à **16 h 30** lundi, mardi, jeudi et vendredi

► **Accueil péri-scolaire**

Garderie possible dès 7 h 30 le matin, de 11 h 30 à 12 h 00 (école Alix le Clerc uniquement), et garderie / étude de 16 h 30 à 18 h 00.

Tous les services périscolaires fonctionnent dès le lundi 4 septembre et jusqu'au jeudi 5 juillet 2018.

Stationnement devant les entrées des écoles.

Il est strictement interdit de stationner devant les portails d'entrée des écoles, et aux abords immédiats. Aux horaires d'entrée et de sortie de l'école, les risques d'accident sont importants. Nous demandons aux parents de stationner à quelques dizaines de mètres, et d'accompagner leurs enfants à pied.

ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Réunions de parents

► **Les réunions de rentrée** auront lieu, dans la classe de votre enfant, les jours suivants :

Ecole Alix le Clerc

Maternelle : Mardi 19 septembre 2017 à 18 h 00

CP/CE1/CE2 : Lundi 18 septembre 2017 à 18 h 00

CM1/CM2 : Jeudi 21 septembre 2017 à 18 h 00

Ecole du Sacré Cœur

Maternelle : Mardi 26 septembre 2017 à 18 h 00

CP/CE1/CE2 : Vendredi 15 septembre 2017 à 18 h 00

CM1/CM2 : Vendredi 22 septembre 2017 à 18 h 00

Ecole Saint André

Maternelle : Lundi 18 septembre 2017 à 17 h 30

CP/CE1/CE2 : Mardi 19 septembre 2017 à 17 h 30

CM1/CM2 : Jeudi 21 septembre 2017 à 17 h 30

Lors de ces réunions :

- les enseignants vous présentent leur méthode, le programme du niveau concerné, et leurs attentes,
- les représentants de l'APEL vous expliquent leur rôle et répondent à vos questions.
- l'animatrice en pastorale présente les modules d'éveil à la foi et de culture chrétienne.

► Réunion de présentation du collège

Réunion des parents des élèves de CM2 pour une présentation du collège et plus particulièrement de la classe de 6^{ème}

- le **jeudi 23 novembre 2017 à 18 h 00** pour les écoles **Alix le Clerc** et du **Sacré Cœur** sur le site de **Bel Air**
- le **lundi 27 novembre 2017 à 17 h 30** pour l'école **Saint André** à l'école **St André**.

Calendrier scolaire de l'école 2017-2018

Vacances de Toussaint :	du vendredi 20 octobre 2017 après la classe au lundi 6 novembre 2017 au matin
Vacances de Noël :	du vendredi 22 décembre 2017 après la classe au lundi 8 janvier 2018 au matin
Vacances d'hiver :	du vendredi 9 février 2018 après la classe au lundi 26 février 2018 au matin
Vacances de printemps :	du vendredi 6 avril 2018 après la classe au lundi 23 avril 2018 au matin
Vacances d'été :	jeudi 5 juillet 2018 après la classe

Semaine du 30/04 au 4/05 : classe lundi, mercredi, jeudi et vendredi.

Semaine du 7/05 au 11/05 : classe lundi uniquement puis pont de l'Ascension.

Lundi de Pentecôte 21 mai 2018 : jour férié pour les élèves.

INFORMATIONS RESTAURATION 2017 – 2018 ECOLES ET COLLEGE

Deux possibilités

1. Abonnement 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine

L'élève déjeune les jours choisis par la famille (lundi, mardi, jeudi, vendredi):

Tarif forfaitaire annuel

Maternelle, primaire

Collège

Inscription pour 1 jour : 204 €	214 €
Inscription pour 2 jours : 395 €	412 €
Inscription pour 3 jours : 545 €	596 €
Inscription pour 4 jours : 690 €	765 €

Règlement :

Les abonnements à la demi-pension, aux études et à la garderie seront comptabilisés sur la facture annuelle.

Aucun changement de régime de restauration n'est possible en cours d'année scolaire.

ECOLES

Pour souscrire un abonnement restauration, garderie et/ou étude, merci de remplir le coupon de bas de page et de le retourner le jour de la rentrée.

COLLEGE

Pour le collège ce coupon vous sera remis ultérieurement.

2. Repas occasionnels

L'élève déjeune les jours choisis ponctuellement par la famille.

La famille achète sur le site « Ecole directe » des repas au tarif de 5,85 € pour les élèves de maternelle et de primaire, et au tarif de 6,30 € pour les collégiens.

Les réservations de repas occasionnels doivent se faire sur le site « Ecole directe » au plus tard la veille jusqu'à 23 h 00.

Tout repas non prévu et déclaré le jour même sera accepté mais facturé au prix de 7,30 €.

Ces modalités doivent être scrupuleusement respectées, faute de quoi l'enfant ne pourra être accueilli à la restauration.

✂-----

ELEVES DES ECOLES - COUPON ABONNEMENT RESTAURATION ET GARDERIE/ETUDE

Coupon à rendre à l'enseignant(e) le jour de la rentrée, soit le lundi 4 septembre 2017

Nom Prénom..... Classe.....

- Souscription d'un abonnement restauration oui non Citer les jours
- Souscription d'un abonnement garderie matin oui non
- Souscription d'un abonnement garderie/étude du soir oui non

Signature :

RESTAURATION 2017-2018 PAIEMENT ET RESERVATION

Depuis septembre 2015, un nouveau fonctionnement a été mis en place pour la cantine de vos enfants via le site ecoledirecte.com. Voici la marche à suivre :

Cas n°1 Votre enfant est abonné pour le lundi et/ou le mardi et/ou le jeudi et/ou le vendredi

Le règlement se fait avec la facture annuelle.

Pour manger un autre jour (en dehors de l'abonnement), vous devez réserver au plus tard **la veille avant 23h**.

Voir ci-dessous Cas n° 2.

Cas n° 2 Votre enfant mange occasionnellement à la cantine

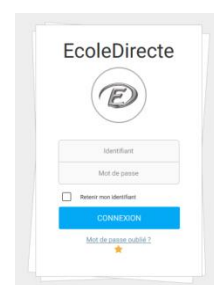
Deux choses à faire :

1- Alimenter son compte (il y a un compte par enfant) sur le site web

www.ecoledirecte.com

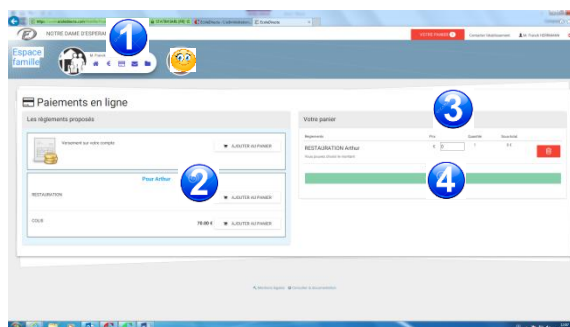
C'est-à-dire mettre de l'argent sur son compte par carte bancaire. **Le site est sécurisé.**

Les anciens élèves conservent leur code d'accès. Un identifiant et un mot de passe seront remis aux nouveaux élèves, le jour du retrait des colis.



remis

- 1 Cliquez sur l'icône « carte bleue ».
- 2 Cliquez sur le panier restauration de votre enfant.
- 3 Saisissez le montant en euros correspondant au de repas souhaité. Utilisez le « . » et non la « , » pour la séparation des décimales.
- 4 Cliquez sur la barre verte « payer ».



nombre

Pour des cas très exceptionnels, il sera possible de déposer chèque ou espèces au secrétariat. La comptabilité alimentera alors le compte de votre enfant sur le site web.

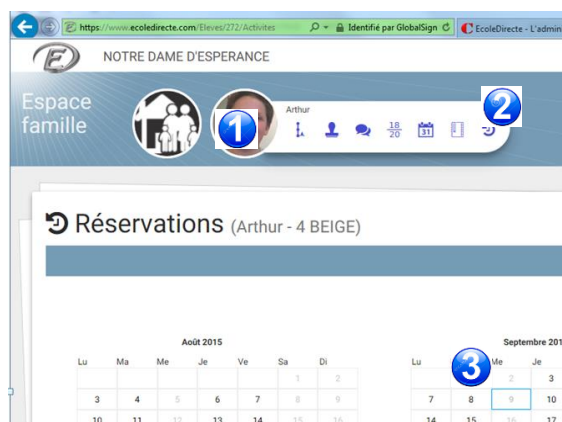
2- Réserver les repas à l'avance sur le planning

Vous pouvez réserver pour plusieurs mois à l'avance et avez jusqu'à la veille 23h pour réserver/modifier un repas pour le lendemain.

- 1 Cliquez sur le nom de votre enfant,
- 2 Cliquez sur réservation.
- 3 Cochez les jours où votre enfant va manger à la cantine.

*En cas d'oubli de réservation, prévenir l'enseignant de votre enfant avant 9h du matin. **Ce repas vous sera facturé 7,30 €.***

Nous comptons sur vous pour la bonne mise en application de ce fonctionnement et restons à votre écoute pour toutes vos questions.



COLLEGE NOTRE DAME

ACCUEIL DES PARENTS POUR RETIRER MANUELS SCOLAIRES ET COLIS DE FOURNITURES

JEUDI 31 AOUT 2017 de 8 h 30 à 12 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir **retirer** le jeudi 31 août 2017 :

- **les manuels scolaires de votre enfant (un chèque de caution de 65 € est à prévoir)**
- **le colis de fournitures, les cahiers de travaux dirigés, le ou les CD de langues vivantes, le carnet de correspondance**

Il sera possible de payer les fournitures scolaires sur le site « Ecole directe » en utilisant votre carte bleue, soit par chèque à l'ordre de « OGEC Notre Dame d'Espérance », soit en espèces.

Pour les anciens élèves qui gardent leur code d'accès « Ecole directe » de l'année passée, nous vous demandons de payer les colis avant le 30 août sur le site « Ecole directe ».

N.B. Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement par l'établissement et doivent être **couverts** dès le jour de la rentrée.

Les familles sont invitées à constater leur état et à veiller à ce que les enfants en prennent soin (des pénalités seront appliquées en fin d'année si des livres ont été anormalement abîmés).

RENTREE SCOLAIRE DES COLLEGIENS LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017

Entrée par le portail de la rue Révollier

Les élèves apporteront trousse, cahier de brouillon, feuilles de copies et leur cadenas pour ceux qui louent un casier.

Rassemblement dans la cour du collège.

Rentrée des élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} à 13 h 30

Les élèves seront pris en charge par leur professeur principal jusqu'à 15 h 30.

Sortie à 15 h 30. Les cours commenceront suivant l'emploi du temps dès le mardi 5 septembre.

Rentrée des élèves de 6^{ème} à 14 h 00

Un appel des présents sera fait par le chef d'établissement, puis les élèves seront pris en charge par leur professeur principal jusqu'à 16 h 00.

Les cours commenceront suivant l'emploi du temps dès le mardi 5 septembre.

Les parents des élèves de 6^{ème} seront accueillis par Monsieur GENIN, Chef d'Etablissement, à l'issue de l'appel. Cette rencontre d'une durée d'environ une heure permettra aux parents d'avoir des informations sur l'emploi du temps des classes de 6^{ème}, le travail personnel des élèves, les modalités d'évaluation, le calendrier de l'année, le carnet de correspondance, les fonctions du parent correspondant...

Précisions concernant le règlement des collégiens 2017-2018

Dès le jour de la rentrée, nous souhaitons que les collégiens aient une tenue de ville conforme au règlement (pantalon obligatoire pour les garçons ; pas de débardeur échancré, d'épaules nues, de mini-jupe ni de short pour les filles).

CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 COLLEGE

Vacances de Toussaint :	du vendredi 20 octobre 2017 après la classe au lundi 6 novembre 2017 au matin
Vacances de Noël :	du vendredi 22 décembre 2017 après la classe au lundi 8 janvier 2018 au matin
Vacances d'hiver :	du vendredi 9 février 2018 après la classe au lundi 26 février 2018 au matin
Vacances de printemps :	du vendredi 6 avril 2018 après la classe au lundi 23 avril 2018 au matin
Vacances d'été :	jeudi 5 juillet 2018 après la classe

Lundi de Pâques le 2 avril : férié

Mardi 1^{er} mai : férié

Mardi 8 mai : férié, cours habituels les lundi 7 mai et mercredi 9 mai.

Pont de l'Ascension du jeudi 10 mai au lundi 14 mai au matin.

Lundi de Pentecôte 21 mai: jour férié pour les élèves.

PREMIER TRIMESTRE : du lundi 4 septembre 2017 au samedi 25 novembre 2017

SECOND TRIMESTRE : du lundi 27 novembre 2017 au samedi 10 mars 2018

TROISIEME TRIMESTRE : du lundi 12 mars 2018 au samedi 30 juin 2018

CONSEILS DE CLASSE

1^{er} trimestre : entre le 30 novembre et le 9 décembre 2017. Le bulletin trimestriel est remis aux parents.

2^{ème} trimestre : entre le 19 et le 28 mars 2018. Le bulletin trimestriel est remis aux parents.

3^{ème} trimestre : en fonction du calendrier académique. Le bulletin trimestriel est envoyé par la poste.

ELEVES DELEGUES

Les élections des élèves délégués de classe auront lieu entre le 25 et le 29 septembre 2017.

STAGES DES ELEVES DE 3^{ème}

Les élèves de 3^{ème} effectueront leur période de découverte professionnelle du mercredi 20 décembre au samedi 23 décembre 2017.

BREVET DES COLLEGES et BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE

Examens blancs du brevet des collèges : lundi 15 janvier et mardi 16 janvier 2018
jeudi 3 mai et vendredi 4 mai 2018

Examens blanc du B.I.A. : vendredi 26 janvier 2018 et mercredi 2 mai 2018

CALENDRIER DES REUNIONS ET RENCONTRES

NIVEAU SIXIEME

- **Réunion de rentrée par classe : le lundi 11 septembre 2017 à 18 h 30**
Présentation de l'équipe pédagogique, des programmes et des méthodes du collège.
Election ou désignation des parents correspondants.
- **Rencontre individuelle parents - professeurs : le mardi 12 décembre 2017, à partir de 16 h 30**, selon les modalités fixées au cours du premier trimestre. Rencontre au cours de laquelle sera remis aux parents le **bulletin du 1^{er} trimestre**.
- **Réunion d'information : le jeudi 8 mars 2017 à 18 h 30**
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le mardi 27 mars 2018 à partir de 16 h 30.**
Rencontre au cours de laquelle seront remis aux parents le **bulletin du 2nd trimestre, et la fiche navette** portant une proposition d'orientation.

NIVEAU CINQUIEME

- **Réunion de rentrée par classe : le mardi 12 septembre 2017 à 18 h 30**
Rencontre avec l'équipe pédagogique, présentation des objectifs de l'année, des programmes et des méthodes du cycle central du collège.
Election ou désignation des parents correspondants.
- **Rencontre individuelle parents - professeurs : le jeudi 14 décembre 2017, à partir de 16 h 30**, selon les modalités fixées au cours du premier trimestre. Rencontre au cours de laquelle sera remis le **bulletin du 1^{er} trimestre**.
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le jeudi 29 mars 2018 à partir de 16 h 30.** Rencontre au cours de laquelle seront remis aux parents le **bulletin du 2nd trimestre, et la fiche navette** portant une proposition d'orientation.

NIVEAU QUATRIEME

- **Réunion de rentrée par classe : le jeudi 14 septembre 2017 à 18 h 30**
Rencontre avec l'équipe pédagogique, présentation des programmes et des méthodes de travail.
Election ou désignation des parents correspondants.
- **Rencontre individuelle parents - professeurs : le lundi 18 décembre 2017, à partir de 16 h 30**, selon les modalités fixées au cours du premier trimestre. Rencontre au cours de laquelle sera remis aux parents le **bulletin du 1^{er} trimestre**
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le vendredi 30 mars 2018 à partir de 16 h 30.** Rencontre au cours de laquelle seront remis aux parents le **bulletin du 2nd trimestre, et la fiche navette** portant une proposition d'orientation.

NIVEAU TROISIEME

- **Réunion de rentrée par classe : le mardi 19 septembre 2017 à 18 h 30**
Présentation par l'équipe pédagogique des objectifs du cycle d'orientation du collège.
Election ou désignation des parents correspondants.
- **Rencontre individuelle parents - professeurs : le mardi 19 décembre 2017, à partir de 16 h 30**, selon les modalités fixées au cours du premier trimestre. Rencontre au cours de laquelle sera remis aux parents le **bulletin du 1^{er} trimestre**.
- **Réunion d'information et d'orientation : le vendredi 19 janvier 2018 à 18h30.**
Présentation des filières d'orientation vers les lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.
Réunion au cours de laquelle sera remise aux parents différents documents concernant l'orientation des jeunes.
- **Rencontre individuelle parents - professeur principal : le mardi 3 avril 2018 à partir de 16 h 30.**
Rencontre au cours de laquelle seront remis aux parents le **bulletin du 2nd trimestre, et la fiche navette** portant une proposition d'orientation.

Lors des réunions de parents, il sera possible de stationner dans le parc.

Pour tous les niveaux, réunions spécifiques aux EIP et à leurs parents
«Groupes de paroles» conduits par la psychologue de l'établissement
Le calendrier des réunions sera donné en début d'année scolaire.

INFORMATIONS PRATIQUES

COLLEGE

► HORAIRES DU COLLEGE

Matin	Après-midi (sauf mercredi)
8 h 00 – 8 h 55	13 h 30 – 14 h 25
8 h 55 – 9 h 50	14 h 25 – 15 h 20
10 h 05 – 11 h 00	15 h 35 – 16 h 30 ou 17 h 25
11 h 00 – 11 h 55	16 h 30 – 17 h 55 (étude surveillée facultative)

Accueil à partir de 7 h 40. Entrée par la rue Montaigne.

*Afin que les élèves puissent être en rang dès la sonnerie de 7 h 55, ils doivent rentrer quelques minutes avant, **les portails seront fermés à 7 h 53***

Début des cours : 8 h 00 - Fin des cours : 11 h 55

Après-midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : Ouverture des portails à **13 h 15**. Entrée rue Jean- François Révollier.

*Afin que les élèves puissent être en rang dès la sonnerie de 13 h 25, ils doivent rentrer quelques minutes avant, **les portails seront fermés à 13 h 23***

Début des cours à 13 h 30 - Fin des cours à 16 h 30 ou 17 h 25

A partir de 16 h 40, les sorties des collégiens se font rue Montaigne.

L'étude surveillée de 16 h 30 à 17 h 55 fonctionne à partir du **lundi 4 septembre 2017**.

► SITE « ECOLE DIRECTE » : www.ecoledirecte.com

Les anciens élèves conservent leur code d'accès à « Ecole directe ».

Le jour du retrait du colis, il sera remis aux nouveaux élèves un code permettant d'accéder à ce site, qui offre diverses fonctionnalités, en particulier les 5 rubriques suivantes :

- cahier de textes : travail à faire pour les élèves et contenu des séances
- notes obtenues pour les différentes disciplines avec coefficients
- bulletins trimestriels (uniquement après le conseil de classe).
- vie scolaire : vérification des absences, retards, et sanctions
- paiement pour les colis de fournitures, les repas occasionnels, les études, les sorties, les photos de classe...

► CASIERS

Des casiers peuvent être mis à la disposition des élèves qui le souhaitent, contre une participation financière de **18 €** pour l'année. Une priorité est donnée aux élèves demi-pensionnaires.

La réservation des casiers est à faire auprès du CPE. En cas de location, les élèves concernés apporteront leur propre cadenas.

► REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'établissement sera distribué et expliqué aux élèves le jour de la rentrée. **Il sera lu et signé par l'élève et ses parents, puis collé dans le carnet de correspondance.**

Les parents veilleront à ce que ce règlement soit respecté, en particulier :

- une attitude respectueuse envers toute personne, adultes ou camarades
- une tenue vestimentaire de ville classique et discrète, adaptée aux exigences de la vie scolaire (voir détails dans le règlement)
- une coupe de cheveux classique (pas de cheveux colorés, crête ou coupe sculptée)

► CARNET DE CORRESPONDANCE

L'élève doit toujours l'avoir avec lui. Il le présentera au surveillant chaque matin, et à ses parents chaque soir, qui le signeront pour toute information ou remarque signalée.

► TELEPHONE PORTABLE

Le téléphone portable est interdit dans l'établissement. Tout élève contrevenant à cette règle verra son téléphone portable confisqué. Seuls les parents pourront venir le récupérer sur rendez-vous avec le CPE.

► EMPLOI DU TEMPS DE LA CLASSE

Il sera communiqué et commenté aux élèves du collège le jour de la rentrée, le lundi 4 septembre 2017.

► CERTIFICATS DE SCOLARITE

Ils seront distribués aux élèves à partir du lundi 11 septembre 2017.

► CERTIFICAT MEDICAL

Les familles trouveront, en annexe 2, le modèle de certificat médical à utiliser par le médecin en cas d'inaptitude à la pratique de l'EPS.

Les élèves de 4^{ème} devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de voile et une autorisation parentale de pratique de la voile.

► BOURSES NATIONALES ET DEPARTEMENTALES

L'Etat peut attribuer des bourses aux élèves du collège, sous réserve de remplir les conditions de ressources. Les demandes doivent être renouvelées chaque année.

Une circulaire vous parviendra début septembre pour vous informer de la date de retrait des dossiers de bourse. Vous devrez alors retirer un dossier de bourse auprès du secrétariat et le remettre en main propre à la secrétaire, Mme LEFEBVRE-COMBELLES.

► INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES ET AUX ETUDES

Un bulletin d'inscription vous parviendra dès la rentrée afin d'inscrire vos enfants :

- à la garderie du matin et/ou du soir pour les enfants de maternelle
- aux études surveillées pour les enfants du primaire et les collégiens
- aux différentes activités proposées pour les collégiens
- à l'association sportive du collège

► STATIONNEMENT DES VEHICULES

A l'attention des parents amenant leur enfant au collège en voiture : **il est strictement interdit de s'arrêter devant les portails d'entrée de l'établissement et aux abords immédiats.** Aux horaires d'entrée et de sortie du collège, les risques d'accident sont importants. Nous demandons aux parents de stationner à quelques dizaines de mètres, dans les rues adjacentes.

Stationnement possible des deux roues des élèves dans le parc à vélo situé à l'intérieur de l'établissement. Ils seront conduits à la main, moteur arrêté, depuis le portail d'entrée jusqu'au parc de stationnement. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

► ATTENTE DES ELEVES

A la fin des cours, les élèves ne doivent pas stationner aux abords de l'établissement. Si leurs parents, ont prévu de venir les chercher, mais ont du retard, alors ces élèves doivent attendre à l'intérieur de l'établissement.

ANNEXE 1

SUGGESTIONS DE LECTURE

POUR PREPARER LA SIXIEME

- S. MORGENSTERN, *La Sixième*
- P. GRIPARI, *La Sorcière de la rue Mouffetard et autres contes de la rue Broca*
- HERGE, *Le Secret de la Licorne*
- HERGE, *Le Trésor de Rackham le Rouge*
- J.VERNE, *Voyage au centre de la Terre*
- J.C. MOURLEVAT, *l'Enfant-Océan*
- X.L. PETIT, *Le Col des Mille larmes*
- J. LONDON, *l'Appel de la Forêt*
- M-O. HARTMAN, *Ariane contre le Minotaure*
- M-C. HELGERSON, *Louison et Monsieur Molière*
- ANONYME, *Le Roman de Renart*

POUR PREPARER LA CINQUIEME

- J. SWIFT, *Les voyages de Gulliver*
- J-C. NOGUES, *Le Voyage inspiré*
- GAVALDA, *Trente-Cinq kilos d'espoir*
- J-M-G LE CLEZIO, *Lullaby*
- J-C. MOURLEVAT, *La Rivière à l'envers*
- O. WEULERSSE, *Le Chevalier au bouclier vert, Les Chevaliers de la Table Ronde*
- J. MIRANDE, *Double meurtre à l'abbaye*
- J-C. NOGUES, *Le faucon déniché*
- M. MORPURGO, *Robin des bois*
- M-C. HELGERSON, *Louison et Monsieur Molière*

POUR PREPARER LA QUATRIEME

- E. POE, *Histoires extraordinaires*
- L. GAUDE, *Voyage en terres inconnues*
- J. TARDI, *Adèle et la Bête*
- A. CHEDID, *Le Message*
- D. DE VIGAN, *No et moi*
- M. LEBLANC, *L'Aiguille creuse*
- M. HIGGINS CLARK, *Le billet gagnant et deux autres nouvelles*
- CONAN DOYLE, *Le Chien des Baskerville*
- E. ZOLA, *La Mort d'Olivier Bécaille*

POUR PREPARER LA TROISIEME

- VOLTAIRE, *Jeannot et Colin*
- R. DAHL, *Moi, Boy*
- NOTHOMB, *Métaphysique des Tubes*
- FRANK, *Journal*
- K. TAYLOR, *Inconnu à cette adresse*
- E. IONESCO, *Rhinocéros*
- P. BOULLE, *La Planète des Singes*
- R-L. STEVENSON, *L'Étrange cas du Dr Jekyll et Mr Hyde*
- M. SHELLEY, *Frankenstein*

ANNEXE 2

Ce document sera remis en main propre par l'élève concerné au professeur d'éducation physique et sportive.

COLLEGE NOTRE-DAME D'ESPERANCE

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE A LA PRATIQUE DE L'EPS

Je soussigné(e),

certifie, en application du décret n° 88-977 du 11 octobre 1988 et de l'arrêté du 13 septembre 1989,

avoir examiné l'élève :

né(e) le :

et constaté ce jour que son état de santé entraîne

une inaptitude partielle totale

du..... au.....

En cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser, en termes d'incapacités fonctionnelles, si l'inaptitude est liée :

- à des types de mouvement (amplitude, vitesse, charge, posture)
- à des types d'effort (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire)
- à la capacité de l'effort
- à des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques...)

Signature et cachet du médecin :